comité
de bassin
rhône méditerranée

COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS
SEANCE DU 16 JANVIER 2025

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS

SEANCE DU 16 JANVIER 2025

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2025-1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 MAI 2024

DELIBERATION N° 2025-2

ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DE LA COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS

DELIBERATION N° 2025-3

LABELLISATION DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE (SFN) AU TITRE DU DEFI 10 DU PBACC RHONE-MEDITERRANEE ET PREPARATION DE LA LABELLISATION NATIONALE SFN AU TITRE DE LA MESURE 30 DU PLAN EAU - ANNEE 2025

COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS

SEANCE DU 16 JANVIER 2025

DELIBERATION N° 2025-1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 MAI 2024

La commission relative aux milieux naturels, délibérant valablement,

APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 22 mai 2024.

Le président de la commission relative
aux milieux naturels

Christian BRELY

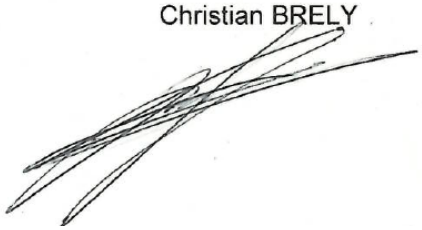

COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS

SEANCE DU 16 JANVIER 2025

DELIBERATION N° 2025-2

ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DE LA COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS

La commission relative aux milieux naturels, délibérant valablement,

Vu l'article D213-28 du code de l'environnement, Vu le règlement intérieur de la commission relative aux milieux naturels,

Vu la délibération n°2021-5 du 29 janvier 2021 du comité de bassin Rhône-Méditerranée instituant la commission relative aux milieux naturels,

Vu la délibération n°2021-10 du 29 janvier 2021 du comité de bassin Rhône-Méditerranée désignant les membres du comité à la commission relative aux milieux naturels,

Vu la délibération n°2021-23 du 10 décembre 2021 du comité de bassin Rhône-Méditerranée confirmant la désignation des membres supplémentaires hors du comité de bassin et la personne qualifiée à la commission relative aux milieux naturels,

Ayant entendu le président de la commission relative aux milieux naturels,

Après avoir procédé à l'élection à la vice-présidence,

PREND ACTE

Est élu, à la vice-présidence de la commission relative aux milieux naturels :

- **M. Philippe CAILLEBOTTE**, *en remplacement de M. Georges OLIVARI*

Le président de la commission relative
aux milieux naturels

Christian BRELY

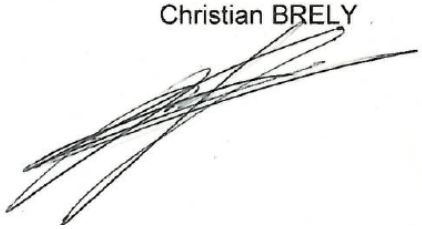

COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS

SEANCE DU 16 JANVIER 2025

DELIBERATION N° 2025-3

LABELLISATION DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE (SFN) AU TITRE DU DEFI 10 DU PBACC RHONE-MEDITERRANEE ET PREPARATION DE LA LABELLISATION NATIONALE SFN AU TITRE DE LA MESURE 30 DU PLAN EAU - ANNEE 2025

La commission relative aux milieux naturels, délibérant valablement,

Vu l'article D213-28 du code de l'environnement, Vu le règlement intérieur de la commission relative aux milieux naturels,

Vu la délibération n°2021-5 du 29 janvier 2021 du comité de bassin Rhône-Méditerranée instituant la commission relative aux milieux naturels,

Vu la délibération n°2021-10 du 29 janvier 2021 du comité de bassin Rhône-Méditerranée désignant les membres du comité à la commission relative aux milieux naturels,

Vu la délibération n°2021-23 du 10 décembre 2021 du comité de bassin Rhône-Méditerranée confirmant la désignation des membres supplémentaires hors du comité de bassin et la personne qualifiée à la commission relative aux milieux naturels,

Ayant entendu le président de la commission relative aux milieux naturels,

Après exposé des projets proposés à la labellisation,

D E C I D E

De retenir pour l'année 2025, au titre du défi 10 du PBACC, les projets suivants :

- Restauration de la continuité du fleuve Rhône au seuil des Molottes – CNR
- Restauration de la Baillaury à Banyuls (66) – Syndicat Tech Albères SMIGATA
- Restauration de l'Huveaune Secteur Heckel à Marseille (13) – EPAGE Huveaune Côtiers Aygalades
- Restauration de la Lierne par des techniques low-tech en mimétisme avec le castor (26) – CA Valence Romans Agglo
- Déploiement de la méthode Keyline Design sur les territoires de Rhône Crussol (07) et Arche Agglo (07/26) - CC Rhône-Crussol et Arche Agglo
- Restauration écologique de la Clauge apicale forestière et ses milieux humides - SMIX Doubs Loue et ONF Jura

De proposer au jury national de la mesure 30 du plan eau les projets suivants ;:

- Restauration de la continuité du fleuve Rhône au seuil des Molottes – CNR
- Restauration de l'Huveaune Secteur Heckel à Marseille (13) – EPAGE Huveaune Côtiers Aygalades
- Restauration de la Lierne par des techniques low-tech en mimétisme avec le castor (26) – CA Valence Romans Agglo
- Déploiement de la méthode Keyline Design sur les territoires de Rhône Crussol (07) et Arche Agglo (07/26) - CC Rhône-Crussol et Arche Agglo
- Restauration écologique de la Clauge apicale forestière et ses milieux humides - SMIX Doubs Loue et ONF Jura

En précisant les 3 projets qui ont retenu particulièrement son attention :

1. Restauration écologique de la Clauge apicale forestière et ses milieux humides - SMIX Doubs Loue et ONF Jura.
2. Restauration de la Lierne par des techniques low-tech en mimétisme avec le castor (26) – CA Valence Romans Agglo.
3. Déploiement de la méthode Keyline Design sur les territoires de Rhône Crussol (07) et Arche Agglo (07/26) - CC Rhône-Crussol et Arche Agglo.

Le président de la commission relative
aux milieux naturels
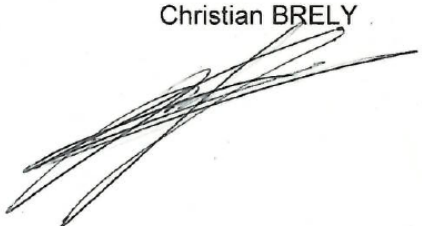
Christian BRELY